



Appel à candidatures



formations

Nous allons débiter les formations pour les juges. Il est grand temps de s'inscrire :

sylvie.meers@lewb.be

INSCRIPTIONS POUR LE 23 OCTOBRE

Level 3 (Niveau 3)

Après un minimum de 30 jours de concours ou deux années d'activité (comprenant 45 jours de concours) en tant que Level 2, **le groupement ou la ligue peut présenter un juge Level 2 afin qu'il participe au cours Level 3**. Celui-ci devra présenter un minimum de 5 rapports comme juge Level 2, de présidents de jury différents, lors du dépôt de sa candidature. Le Level 2 doit être membre de la ligue qui le présente. En plus du français, il doit avoir des connaissances linguistiques en néerlandais, l'anglais est un plus.

Cours

- Un résultat de minimum 70% lors de l'examen d'entrée (connaissance Niveau 2 et test linguistique) est requis. Il ne s'agit pas d'un examen à livre ouvert.
- Cours de quatre soirées **les 6-13-20 et 27 novembre 2023** avec :
 - Connaissance étendue de la réglementation nationale
 - Réglementation des championnats, coupes
 - Connaissance du règlement disciplinaire
 - Connaissance des épreuves jeunes chevaux et de la réglementation spécifique
 - Stewarding – révision
 - Collaboration secrétariat – jury – chef de piste – organisateur
 - Rédaction timing et rapport de concours
 - Que fait un président du jury – répartition des tâches
 - Réglementation propre au groupement.

Un examen à livre ouvert (règlements uniquement) aura lieu après le cours où il faudra obtenir un minimum de 70%. (27/11)

Une délibération est possible pour les résultats entre 60 et 70%

Level 2 (Niveau 2)

Après minimum 20 jours de concours ou 2 années d'activité (comprenant 30 jours de concours) en tant que juge, ***le Level 1 peut se présenter pour la participation au cours Level 2.*** Celui-ci devra présenter un minimum de 5 rapports comme juge Level 1 de présidents de jury différents, lors du dépôt de sa candidature.

- Un résultat de minimum 70% lors de l'examen d'entrée (connaissance de base Niveau 1) est requis. Il ne s'agit pas d'un examen à livre ouvert.
- Cours de 4 soirées les **27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2023**
 - Règlement de Concours Général FEI et dispositions nationales.
 - Connaissance générale de la structure du sport équestre en Belgique
 - Fonctionnement de la tribune de jury et des tâches du jury

Un examen à livre ouvert (règlements uniquement) aura lieu après le cours+ exercices pratiques (mise en situation) où il faudra obtenir un minimum de 70%. (18/12)

Une délibération est possible pour les résultats entre 60 et 70%

Level 1

Le candidat Level 1 doit avoir des connaissances équestres suffisantes avant de pouvoir prendre part au cours. Celui-ci devra présenter un minimum de 5 rapports comme sport assistant de présidents de jury différents, lors du dépôt de sa candidature.

Ce cours est également ouvert aux candidats chefs de piste.

- Un test d'entrée est organisé et portera sur les connaissances de base en saut d'obstacles.
- Cours de cinq soirées (**18 décembre 2023, 8-15-22 et 29 janvier 2024**) de formation générale. Cette formation se terminera par un examen (le 29/01).
 - Psychologie.
 - Le sport équestre en Belgique.
 - Fonctionnement de la tribune du jury. Juge, secrétaire, chronométrateur, speaker.
 - Rôle du chef de piste.
 - Règlements des épreuves courantes
 - Stewarding.
 - Exercices.

Lors de l'examen à livre ouvert (uniquement les règlements), sauf pour le stewarding, le candidat doit obtenir un minimum de 70% pour être nommé Juge.

Une délibération est possible pour les résultats entre 60 et 70%

Un test pratique pourra être organisé lors de concours hivernaux à Gesves, les dates seront prises lors de la formation théorique.

N.B. Une photo, format carte d'identité ou en pied, récente sera demandée lors du test d'entrée.

Candidats juges – sport assistant. Le samedi 3 février 2024 de 09 à 12h.00.

Le cours comprend une demi-journée de formation générale autour du sport équestre :

- Fonctionnement d'une tribune du jury,
- Rôle du secrétaire,
- Base réglementaire pour les épreuves barème A, 2 phases, progressif
- Exercices pratiques, sans examen.

Conditions - Généralités.

- *La commission évalue annuellement la nécessité de l'organisation de cours pour les niveaux 1,2 et 3, et organisera un cours dès qu'assez de candidats se présentent.*
- *Pour pouvoir participer à un cours, il faut être majeur.*
- *Dans des cas exceptionnels et avec l'approbation de la commission de saut d'obstacles, un parcours de formation personnalisé peut être développé pour les personnes ayant un acquis au niveau de leur participation en tribune de jury. Le candidat désirant bénéficier de cet avantage doit en faire la demande, dûment justifiée, à la Commission de saut d'obstacles de la LEWB qui statuera.*
- *Sauf pour les candidats « sport assistant » où la formation débutera à 09h00, pour toutes les autres formations, **début à 18h30 précise**. Accueil 15 minutes avant les cours.*

La Commission de Saut d'Obstacles LEWB